|  |
| --- |
| Direction des finances |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion du 19 novembre 2020 |  |
| N° 114 |  |

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

OBjet de la demande

Conformément à article L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) doit faire l’objet d’un rapport présenté à l’Assemblée départementale dans un délai de deux mois précédent l’examen du budget. Pour les communes d’au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;

- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;

- Une présentation d’éléments complémentaires relative à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires ou encore les heures supplémentaires rémunérées.

Ces deux derniers items font l’objet d’annexes dédiées.

A l’été 2015, en dépit d’un état des lieux alarmant pour les finances départementales, la nouvelle majorité départementale s’est fixé comme objectif de redresser progressivement la situation financière du Département. Le budget 2016 a sollicité des efforts partagés avec les partenaires face aux ponctions faites par l’Etat sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais s’est efforcé de sauvegarder l’investissement territorial. Pour l’exercice 2017, toujours touché par la chute de la DGF mais avec de meilleures recettes par ailleurs, les efforts poursuivis ont permis de tenir l’ambition départementale et de garantir la soutenabilité financière. Malgré l’encadrement de l’évolution des dépenses de fonctionnement sous une barre de 1,2% en 2018, la majorité départementale a répondu présente pour satisfaire les besoins des habitants de Saône-et-Loire, notamment sur leur santé avec l’ouverture du centre de santé départemental.

En 2019, la santé financière était reconstruite, et le respect du contrat dit de « Cahors » tenu pour la deuxième année consécutive. Grâce à cette situation saine résultant d’efforts collectifs conduits durant les premières années du mandat, les politiques départementales ont pu bénéficier de nouveaux engagements et l’investissement sur le territoire croître. Les conditions de travail des agents et les outils mis à la leur disposition ont été également améliorés au profit de la meilleure mise en œuvre des politiques publiques et d’un meilleur service aux habitants. L’année 2020 et les années suivantes s’auguraient sous des auspices plus favorables en dépit des incertitudes liées à la réforme fiscale engendrant une plus grande dépendance à la conjoncture économique.

Pour autant, l’exercice 2020 est marqué par la pandémie de COVID-19 et par la crise économique qui en découle et que nous subissons toujours en cette fin d’année. Les bons résultats constatés à l’issue de 2019 ont permis alors d’agir sans délais par un plan de soutien social et économique de 50 M€, de soutenir également les domaines culturel et sportif à hauteur de 1 M€ et d’engager sur les 10 années qui viennent un plan environnemental ambitieux de 50 M€.

Dans ce contexte particulièrement incertain, le Département déploie pour l’exercice 2021 une stratégie budgétaire volontariste, pragmatique tout en restant prudente. Elle est détaillée dans le présent rapport d’orientations budgétaires. Volontariste en maintenant son ambition pour l’investissement sur le territoire afin de préserver l’activité économique locale durant la crise. Avec près de 135 M€ répartis sur les routes, le soutien au bloc local, le développement du Très Haut Débit, et l’investissement auprès des établissements sociaux et médico-sociaux, l’investissement 2021 sera l’un des plus élevés du mandat. Enfin, pragmatique et prudente, la stratégie budgétaire vise à sécuriser les prévisions de dépenses sur les allocations individuelles compte tenu des menaces tant sanitaires qu’économiques pesant sur les solidarités humaines.

Ainsi, le triptyque de bonne gestion mis en œuvre depuis 2015 reposant sur l’ambition, la sincérité et la soutenabilité reste notre engagement dans un temps tourmenté et de risques pesant sur les finances locales. Le Département agit et demeure au service du territoire et de ses habitants, par son accompagnement au quotidien et ses investissements.

Comme nous l’avons initié en 2020, le rapport d’orientations budgétaires en tant que tel vous est présenté en annexe dans un format plus dynamique destiné à mettre en exergue certains chiffres marquants et à informer au mieux élus, partenaires extérieurs, contribuables et citoyens.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication du présent rapport, de son annexe et de la tenue du débat d’orientations budgétaires lors de notre Assemblée réunie le jeudi 19 novembre 2020.

Le Président,